



# RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

*Commune de Renage*  
*Conseil municipal du 23 février*

# SOMMAIRE

- ▶ PREAMBULE CADRE JURIDIQUE
- ▶ ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
- ▶ IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2021 SUR LES FINANCES LOCALES
- ▶ BILAN FINANCIER
- ▶ ANALYSE ET PROSPECTIVE DE LA DETTE
- ▶ QUELQUES REPERES
- ▶ LE BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS D'INVESTISSEMENT EN 2020
- ▶ INVESTISSEMENTS ENVISAGES EN 2021
- ▶ LE BUDGET GENDARMERIE

# Préambule : Obligations légales et objectifs

## ► Obligations

Le DOB est inscrit dans la loi ATR\* sous le titre II "de la démocratie locale " chapitre 1<sup>er</sup> " de l'information des habitants sur les affaires locales". Il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Il n'a cependant aucun caractère décisionnel et ne donne donc pas lieu à un vote, même si sa teneur doit faire l'objet d'une délibération.

## ► Les objectifs du D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

\*Loi 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République

## Environnement économique

- ▶ Dans le contexte mondial, suite à l'apparition du coronavirus fin 2019 l'économie de l'année 2020 évolue de façon aléatoire au rythme de la pandémie.
- ▶ Les institutions européennes mettent en œuvre une aide massive pour atténuer les effets économiques de cette crise sanitaire. Les états membres de l'UE (union européenne) se sont mis d'accord sur un plan de relance à hauteur de 750 Mds d'€ en prêts et subventions. Et plus 100 Mds d'€ pour la lutte contre le chômage.
- ▶ De son côté la BCE (Banque Centrale Européenne) a aussi réagi très significativement en débloquant 1350 Mds d'€ tout en maintenant des taux très bas qui permettent aux gouvernements de financer des plans de relance par déficit public.
- ▶ Dans ce contexte d'incertitudes accrues le PIB en zone euro a chuté de 6.8% en 2020. Mais devrait rebondir de +6% en prévisionnel 2021.

# Environnement économique

- ↳ En France, suite aux deux confinements, du premier et du troisième trimestre et malgré une reprise de l'activité économique durant l'été, le PIB a chuté de 8.30% sur l'année 2020.
- ↳ Dans ce contexte particulier, la croissance française baisse de 10% en 2020, et les prévisions 2021 seraient de +5.70%.
- ↳ L'inflation 2020 quant à elle a atteint 0.5% du PIB et en 2021 la prévision est de 0.6% du PIB.

# Impact de la loi de finances pour les collectivités

- La Loi de Finances 2021 prévoit de favoriser la reprise économique par l'investissement et les collectivités territoriales sont de grands acteurs dans ce domaine, elles représentent 55% des investissements réalisés. De grands thèmes sont mis en exergue : la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, la santé et le sport.
- L'enveloppe des dotations à l'investissement est donc stabilisée. L'enveloppe de la DGF devrait être à la même hauteur qu'en 2020, soit 26.8Mds d'€. Elle a cependant baissé en sept années de 33.16%. Et l'enveloppe des dotations de péréquation devrait, elle, augmenter.
- L'automatisation de la déclaration du FCTVA se fera dès 2021 pour les collectivités percevant ce fond l'année même de la dépense. Pour les autres en N-1 en 2022 et en N-2 en 2023. (Renage perçoit le FCTVA pour N-2)

# Impact de la loi de finances pour les collectivités

↳ La DGF (dotation globale de fonctionnement) se présente de la façon suivante de 2014 à 2020 pour notre commune.

	2017	2018	2019	2020	2021
DF	193 394	180 217	166 233	154 174	152 632
DSR	55 498	56 999	56 179	56 385	56 385
DNP	18 940	20 983	18 885	4 628	4 628
<b>DGF</b>	<b>267 832</b>	<b>258 199</b>	<b>241 297</b>	<b>215 187</b>	<b>213 645</b>

↳ Par précaution la DGF en 2021 sera abaissée de 1% par rapport à la réalisation 2020.

↳ La réforme sur la taxe d'habitation se poursuit sur les ménages encore soumis :

↳ - 30% en 2021

↳ - 65% en 2022

↳ En 2023 la suppression sera totale

↳ Les communes percevront la taxe foncière des départements à l'euro près, sur la base de celle perçue en 2019, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

# Bilan financier : Analyse des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement

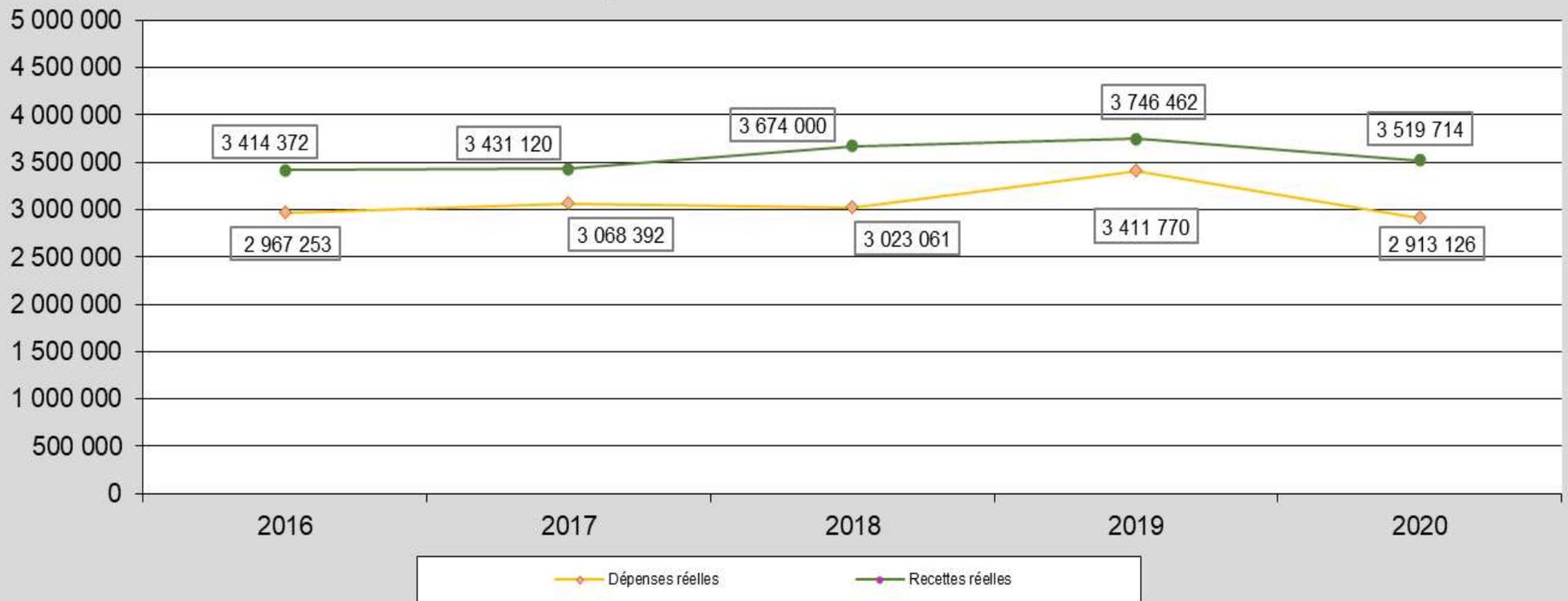
Durant ces cinq dernières années

(2016-2017-2018-2019-2020)

- Les recettes ont baissé de 0.45% (moyenne des 5 ans)
- Notre DGF est passée de 87€ en 2016 à 60€ par habitant en 2020.
- Pour la même période, nos dépenses ont baissé de 0.30% (moyenne des 5 ans).
- Entre 2020 et 2019, nos charges ont baissé de 14.62% et nos recettes de 6.05%

# Bilan financier

## Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



# Bilan financier

- Epargne de la commune

FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b><u>Dépenses réelles</u></b>	<b>2 945 255</b>	<b>2 980 183</b>	<b>3 360 778</b>	<b>2 866 718</b>
charges à caractère général	928 976	1 005 109	1 056 388	835 697
charges de personnel	1 685 661	1 660 902	1 742 632	1 715 318
charges de gestion courante	317 794	302 986	295 699	305 390
charges exceptionnelles	2 288	2 889	256 874	3 743
atténuation de produits	10 537	8 297	9 185	6 570
<b><u>Recettes réelles</u></b>	<b>3 431 120</b>	<b>3 674 000</b>	<b>3 746 462</b>	<b>3 519 714</b>
produits des services	273 936	258 612	259 286	194 670
impôts & taxes	2 654 060	2 680 764	2 761 262	2 751 561
dotations & participations	452 158	439 942	421 440	445 917
autres recettes de fonction.	50 966	294 683	304 474	127 565
<b>Epargne de gestion</b>	<b>485 865</b>	<b>693 817</b>	<b>385 684</b>	<b>652 996</b>
intérêts de la dette (hors ICNE)	69 557	57 457	51 975	47 748
ICNE + frais financiers	53 579	-14 580	-983	-1 340
<i>Total des dépenses réalisées au CA</i>	<i>3 068 392</i>	<i>3 023 061</i>	<i>3 411 770</i>	<i>2 913 126</i>
<b>Epargne brute</b>	<b>362 728</b>	<b>650 940</b>	<b>334 692</b>	<b>606 588</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
capital de la dette	382 924	353 043	307 367	294 305
<b>Epargne nette</b>	<b>-20 196</b>	<b>297 897</b>	<b>27 325</b>	<b>312 283</b>
<i>ratio (dép réelles+capital)/rec réelles</i>	<i>1.01</i>	<i>0.92</i>	<i>0.99</i>	<i>0.91</i>
<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>3 577 262</b>	<b>3 224 220</b>	<b>2 916 852</b>	<b>2 622 547</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>9.86</b>	<b>4.95</b>	<b>8.72</b>	<b>4.32</b>

# Orientations pour 2021

## Les dépenses de fonctionnement

- ▶ Poursuite des efforts de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement par service, notamment au regard des éventuelles futures dépenses liées à la crise du COVID19.
- ▶ La même rigueur budgétaire sera appliquée à la gestion du personnel et ce tout en tenant compte de la G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité = avance automatique grille indiciaire, changement grade etc ..). La mise en place des 1607 heures pourrait nous permettre de diminuer le recours aux renforts extérieurs.

## Les recettes de fonctionnement

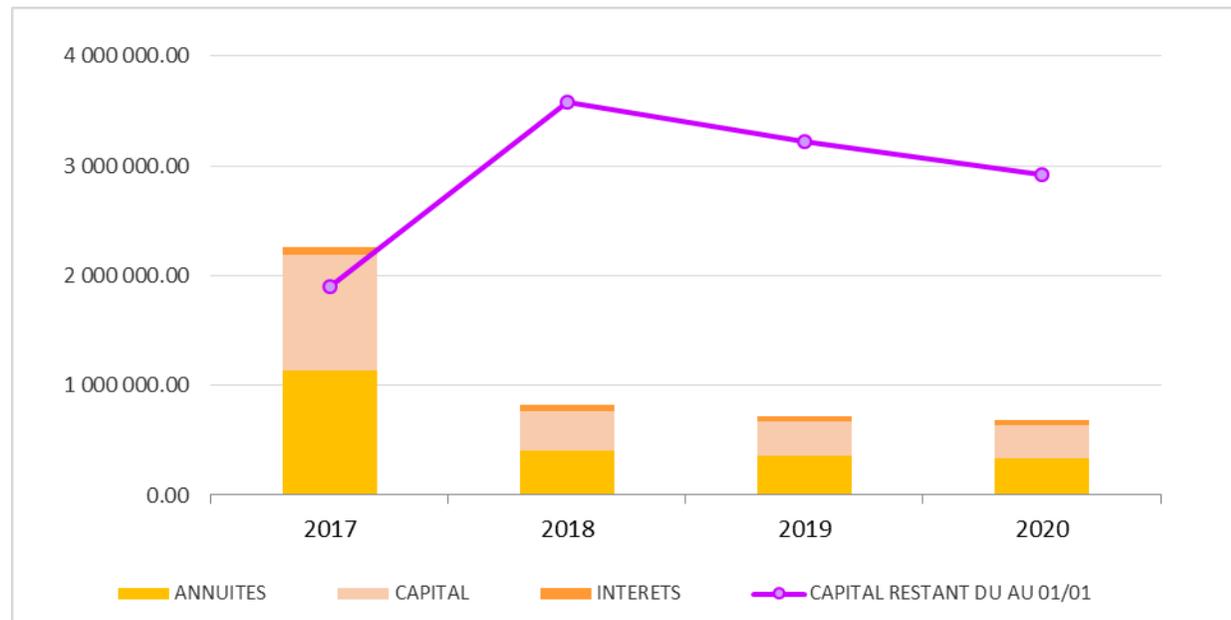
- ▶ L'ensemble de nos recettes devraient tendre vers +0.36%
- ▶ Du fait de la baisse prévisible de 1% de la DGF, les recettes dotations et participations en 2021 seront toujours en baisse.
- ▶ La prévision des produits des services sera à la baisse : résultat de la crise sanitaire qui perdure.
- ▶ Le chapitre de la fiscalité gardera sa ligne directrice : Ne pas augmenter les taux d'imposition.

# Analyse de la dette de la ville

Rétrospective sur l'évolution de la dette

EVOLUTION **BRUTE** DE LA DETTE DE 2017 A 2020

	2017	2018	2019	2020
<b>CAPITAL RESTANT DU AU 01/01</b>	<b>1 899 106.94</b>	<b>3 577 262.46</b>	<b>3 224 219.62</b>	<b>2 916 852.22</b>
INTERETS	69 557.47	57 457.23	51 975.27	47 423.75
CAPITAL	1 061 844.48	353 042.84	307 367.40	294 304.75
<b>ANNUITES</b>	<b>1 131 401.95</b>	<b>410 500.07</b>	<b>359 342.67</b>	<b>341 728.50</b>
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE	2 740 000.00			

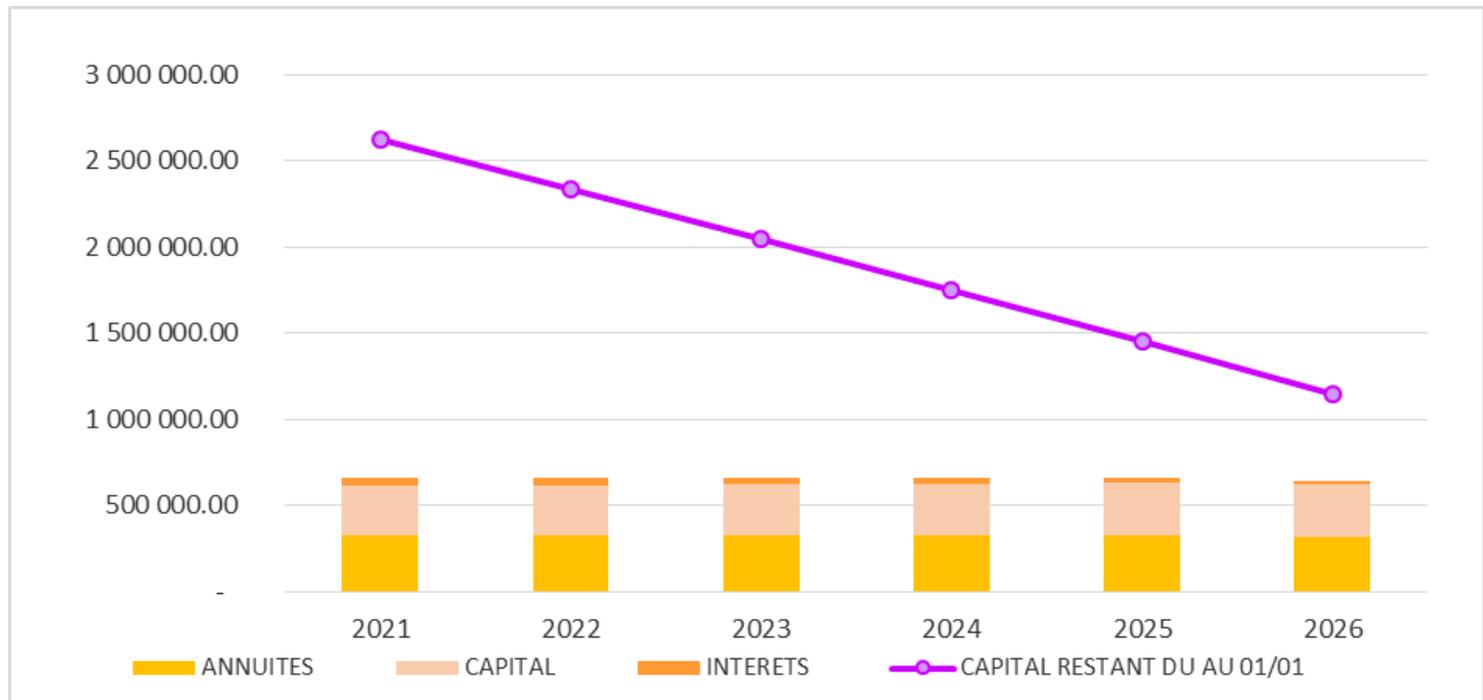


# Analyse de la dette de la ville

Prospective sur l'évolution de la dette

## EVOLUTION **BRUTE** DE LA DETTE DE 2021 A 2026

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>CAPITAL RESTANT DU AU 01/01</b>	<b>2 622 547.47</b>	<b>2 337 641.03</b>	<b>2 047 963.85</b>	<b>1 753 404.26</b>	<b>1 453 846.90</b>	<b>1 149 172.92</b>
INTERETS	42 748.18	37 973.49	33 086.95	28 091.08	22 963.80	17 719.75
CAPITAL	284 906.44	289 677.18	294 559.59	299 557.36	304 673.98	301 327.46
<b>ANNUITES</b>	<b>327 654.62</b>	<b>327 650.67</b>	<b>327 646.54</b>	<b>327 648.44</b>	<b>327 637.78</b>	<b>319 047.21</b>
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE						



# Analyse de la dette de la ville

L'endettement 2021

Maintenir la capacité de désendettement dans la « zone verte »

Renage au 31/12/2020: 4.32 années



Pour rappel au 31/12/2019 notre capacité de désendettement était de 8.72 années

# Analyse de la dette de la ville

En 2020

- ⇒ Notre capacité de remboursement de l'annuité est de 398 500€
- ⇒ Le dernier emprunt à taux variable s'est éteint

## Répartition de la dette par taux

	Quantité	%	CRD 31/12
Taux fixes	6	100	2 622 547.47€

## Dette par habitant

Population au 1er janvier 2020* *source DGF 2020	3 613
Dette par habitant	725.86€
Moyenne de la strate* *Source DGCL 2020	751.00€

# Quelques repères

⇒ Marge d'autofinancement courant = 0.91

(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement)

Elle mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée, a contrario, un ratio supérieur à 1 indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

⇒ Capacité de désendettement : 4.32 ans

Elle se calcule en divisant l'encours de dette au 31 décembre 2020 (2 622 547€) par l'épargne brute 2020 (606 588). Elle répond à la question : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Pour information, une capacité de désendettement inférieure à 11 ans est considérée comme raisonnable.

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

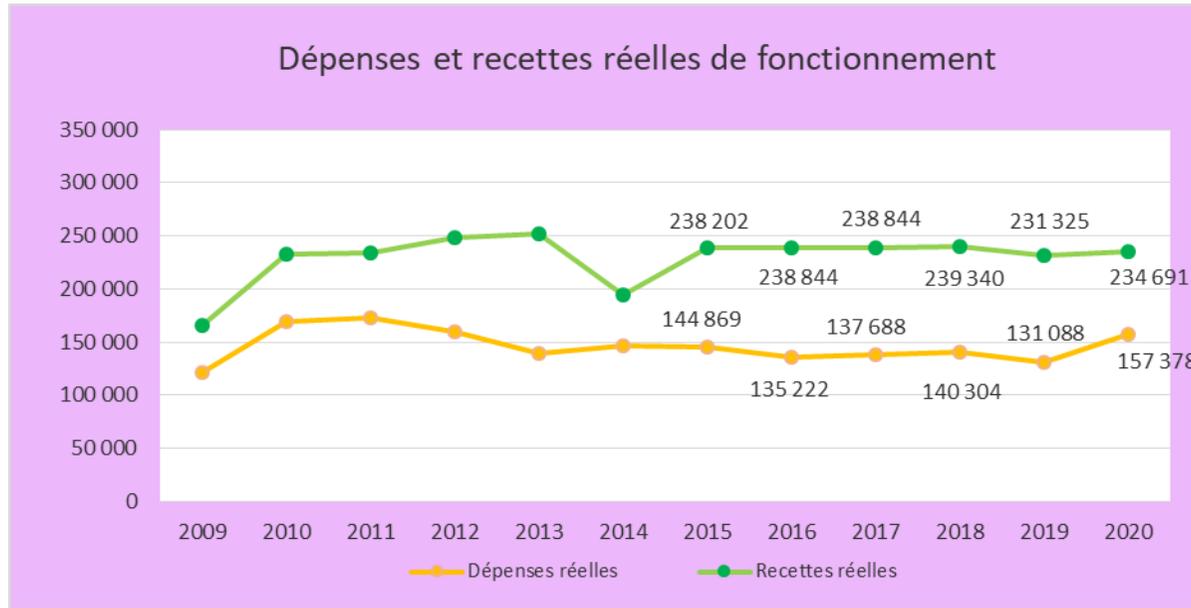
- FCTVA = 16,404% du montant des dépenses 2019,
- La taxe d'aménagement,
- Excédent du fonctionnement 2020 capitalisé et excédent de l'investissement 2020 reporté,
- La dotation aux amortissements.
- Pas d'emprunt en 2021

# ORIENTATIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

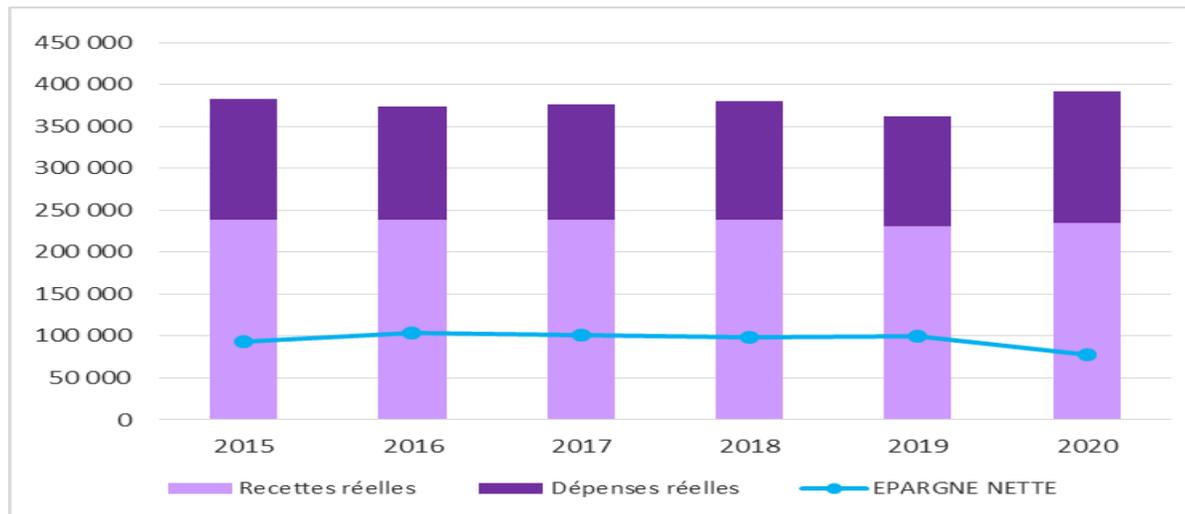
- Réhabilitation thermique de l'école élémentaire Aimé Brochier
- Végétalisation des cours d'écoles : élémentaire et maternelle
- Sécurisation carrefour route de Rives rue des papeteries et sécurisation de la traversée de la ville, déploiement de la vidéo protection.
- Continuité de la mise aux normes régulière de la piscine.
- Travaux accessibilité PMR au cimetière
- Réhabilitation Faller
- Projet cœur de ville
- Le détail des investissements seront vus au moment du vote du budget primitif 2021

# Le budget annexe : Gendarmerie

Entre 2009 et 2020



Epargne nette par rapport à nos dépenses et recettes réelles de 2015 à 2020



## Le budget annexe : Gendarmerie

- Depuis 2009, notre épargne nette moyenne sur ces 11 années est de 90 288€
- Ce budget n'a pas de dette réelle en cours, il s'autofinance par l'encaissement de loyers qui rembourse un crédit bail
- Depuis 2016 des provisions pour grosses réparations sont capitalisées, la somme de celles-ci au 31 décembre 2020 est de 770 000€



## *Commune de Renage*

# FIN DE LA PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de Renage :

<https://www.ville-renage.fr/>

